

Un impact du 4^e opérateur sur les zones mal desservies?

Les régulateurs des télécoms vont examiner l'impact de l'éventuelle arrivée d'un 4^e opérateur sur les investissements des opérateurs existants dans les réseaux fixes des zones mal desservies.

JEAN-FRANÇOIS SACRÉ

La volonté du gouvernement fédéral de favoriser l'arrivée d'un quatrième opérateur mobile en Belgique secoue le secteur des télécoms. Vendredi dernier, la CRC, la conférence des régulateurs (IBPT, CSA, VRM, Medienrat) s'est réunie, notamment pour examiner ce dossier. À la demande du CSA, un groupe de travail va examiner l'impact de l'éventuelle arrivée de ce quatrième opérateur sur les investissements dans les réseaux fixes des opérateurs existants dans les zones mal desservies actuellement, ce qu'on appelle les zones «blanches» et «grises».

Pour mémoire, la CRC avait concédé, dans le cadre de son analyse des marchés de la radiodiffusion télévisuelle et du haut débit publiée cet été, un allègement, dans certains cas, de la régulation pour une période de cinq ans afin d'encourager les investissements dans ces zones, nous a indiqué Karim Ibourki, président du CSA.

Depuis des semaines, Proximus, Telenet et Orange continuent de lobbyer contre la volonté d'Alexander De Croo, ministre des Télécoms, d'attirer un quatrième opérateur via la mise aux enchères du spectre 5G. Et d'agiter les conséquences, en terme d'emplois, d'investissements et de qualité du réseau. Doit-on voir aujourd'hui, dans la démarche des régulateurs, une réponse aux inquiétudes du secteur? Rappelons qu'on attend toujours de voir qui pourrait être ce 4^e joueur tenté de se lancer sur le marché belge du mobile aux conditions actuelles, avec des prix en baisse constante sur le mobile ces dernières années et avec la difficulté bien connue de pouvoir implanter de nouvelles antennes.

Les régulateurs ont déjà concédé un allègement, dans certains cas, de la régulation.

La démarche du CSA pour une analyse de l'impact «zones blanches» conclut en tout cas une période faste pour l'institution. La semaine dernière, le CSA a en effet été élu pour un an à la vice-présidence de l'Erga, l'association européenne des régulateurs, et à la présidence du groupe dédié à l'égalité des genres dans les médias. Deux promotions dont le CSA se dit fier. «Sur l'égalité des genres, nous sommes carrément en pointe. Nous avons mené des études très fouillées sur la question et nous avons des critères plus stricts que certains de nos homologues», assure Karim Ibourki.

Le CSA a aussi vu ses moyens renforcés. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a porté sa dotation annuelle à hauteur de 2,8 millions euros, soit une hausse de 323.000 euros, ceci pour une période de cinq ans. «Cela doit nous permettre de répondre à l'augmentation de nos missions», détaille Karim Ibourki. Avec les web TV, les web radios et autres plateformes, nous avons bien plus de médias à réguler, nous avons mené de grosses études notamment sur l'égalité entre homme et femme, sans compter que pour la première fois, nous avons été associés à l'élaboration de la nouvelle directive Services médias audiovisuels et que nous allons conseiller le gouvernement dans sa transcription dans le droit national.»

À cela s'ajoute le lancement de l'appel d'offres du double plan de fréquences radio: FM et, pour la première fois, numérique. Le processus législatif n'est pas formellement bouclé mais l'appel d'offres devrait être lancé par le CSA fin décembre, début janvier.